

## Conditions générales de ventes des droits d'entrée aux piscines intercommunales de Vie et Boulogne

### Préambule

Les conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'accueil des établissements et sont consultables en ligne.

Tout usager est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente préalablement à tout achat d'un droit d'entrée.

### Article 1 : Vente des droits d'entrées

La vente est interdite à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne majeure.

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : espèces, chèques (sur présentation d'une carte d'identité), carte bancaire, Chèques Vacances\*, E-Chèques-Vacances\* et Coupons-Sport\*.

\* Pas de rendu-monnaie possible

### Article 2 : Fixation des droits d'entrées

Les tarifs définis pour chaque piscine intercommunale sont révisables par délibération du conseil communautaire de Vie et Boulogne.

### Article 3 : Caractéristiques des différents droits d'entrée

#### **3.1. Pass Baignade :**

- Entrée unitaire : Non nominative. Utilisable dans les 30 jours à compter de la date d'achat.
- Carte de 10 entrées : Non nominative. Utilisable dans les 365 jours à compter de la date d'achat.

#### **3.2. Pass ACTIVITÉS :**

- Détail des formules proposées : voir tableau au verso.
- Tarif réduit : Disponible **exclusivement à l'accueil**. Réduction applicable à partir d'une 2<sup>ème</sup> inscription (conjoint ou enfant) du même foyer.

### Article 4 : Remboursement

#### **4.1. Pass Baignade :**

- Entrée unitaire ou carte de 10 entrées : Pas de remboursement possible.

#### **4.2. Pass ACTIVITÉS :**

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive du fait du client n'ouvre pas droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

Seules les demandes formulées par écrit et justifiées par des motifs professionnels ou de santé présentant un caractère de gravité majeure attesté par certificat sont étudiées. (Les maladies simples type angine, rhume, grippe, etc. sont exclues de remboursement).

Le remboursement éventuel est établi comme suit :

- Forfait 30 séances :
  - Aucune séance effectuée : forfait remboursé avec retenue forfaitaire de 30 €.
  - Autre cas : remboursement au prorata des séances non effectuées avec franchise de 5 séances non remboursables et retenue forfaitaire de 30 €.
- Forfait 10 séances ou Stage vacances :
  - Aucune séance effectuée : forfait remboursé avec retenue forfaitaire de 15 €.
  - De 1 à 3 séances effectuées : 1/3 du forfait remboursé.
  - A partir de 4 séances effectuées : pas de remboursement.

A noter : La durée de validité des différentes formules tient compte des fermetures ponctuelles et/ou techniques de l'établissement, des périodes de vacances scolaires, des jours fériés, etc. De fait, aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne peut être sollicitée au motif de ces arrêts programmés.

### Article 5 : Annulation du fait de l'exploitant

#### **5.1. Pass Baignade :**

En cas de fermeture fortuite des bassins en cours de baignade, l'usager peut, sur présentation du ticket d'entrée ou du Pass baignade justifiant d'un temps de présence inférieur à une heure, bénéficier d'une entrée gratuite à valoir sur un autre créneau.

En cas d'un temps de présence dans l'établissement supérieur à une heure au moment de la fermeture fortuite des bassins, l'usager ne peut prétendre à remboursement ou entrée gratuite à valoir sur un autre créneau.

#### **5.2. Pass ACTIVITÉS :**

En cas d'annulation ou interruption fortuite d'une séance d'activité, la séance ne sera pas débitée sur le forfait de l'usager.

### Article 6 : Sanctions

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse ou comportement contraire aux dispositions des règlements de l'établissement, est passible de sanction pouvant aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive et/ou à la résiliation des droits d'entrées.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant est, de fait, privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

### Article 7 : Remplacement de carte

Toute demande de remplacement de carte (en cas de perte, vol, détérioration, etc.) est facturée 5 euros et entraîne la désactivation de l'ancienne carte.

### Article 8 : Responsabilité

Préalablement à l'achat d'un droit d'entrée, le client est réputé s'être assuré de la compatibilité de son état de santé avec les activités aquatiques (baignade libre ou activités encadrées) pouvant être pratiquées dans l'établissement.

Les personnes faisant la démarche de s'inscrire aux activités encadrées déclarent avoir en leur possession un certificat médical de moins de trois mois attestant leur aptitude à pratiquer les activités concernées.

### Art 9 : Caractère confidentiel des informations nominatives

Les informations recueillies dans le cadre des titres d'entrée nominatifs font l'objet d'un traitement informatique par la Communauté de communes Vie et Boulogne afin de gérer les inscriptions des usagers aux prestations des piscines. Ces données sont conservées pendant 1 an et sont destinées au pôle aquatique de la Communauté de commune Vie et Boulogne.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ([www.cnil.fr/fr/loi-78-17-du-6-janvier-1978-modifiee](http://www.cnil.fr/fr/loi-78-17-du-6-janvier-1978-modifiee)) les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification à leurs informations personnelles en contactant l'établissement concerné :

Piscine du Poiré-sur-Vie

Rue du petit Bois

85170 Le Poiré-sur-Vie

02 51 31 63 54

[piscine-lepoiresurvie@vieetboulogne.fr](mailto:piscine-lepoiresurvie@vieetboulogne.fr)

Piscine d'Aizenay

Rue des Ganneries

85190 Aizenay

02 51 94 62 17

[piscine-aizenay@vieetboulogne.fr](mailto:piscine-aizenay@vieetboulogne.fr)

Piscine de Maché

Rue du Stade

85190 Maché

02 51 54 13 32

[piscine-mache@vieetboulogne.fr](mailto:piscine-mache@vieetboulogne.fr)

Le Président

#signature#

Activités		Formule (nominative)	Validité	Planification et réservation des séances	Annulation des séances
AQUAFIT	Aquaform Aquabike	Forfait 30 séances	365 jours à compter de la date d'achat.	Jours, horaires et fréquence des séances au choix.  Réservation des séances sur application en ligne ou à l'accueil en fonction des places disponibles.	Possibilité d'annulation d'une séance au plus tard 6 heures avant le début de celle-ci avec report possible sur un autre créneau au choix.  Toute séance réservée non annulée et non utilisée sera débitée.
		Forfait 10 séances	120 jours à compter de la date d'achat.		
		Séance unitaire	30 jours à compter de la date d'achat.		
NATATION Adulte	Initiation Intermédiaire Perfectionn.	Forfait 30 séances	Septembre - juin hors vacances scolaires	Jours et horaires fixes suivant calendrier établi par l'exploitant.  Réservation des séances sur application en ligne ou à l'accueil en fonction des places disponibles.	Possibilité d'annulation d'une séance au plus tard 6 heures avant le début de celle-ci avec report possible sur le même créneau (Initiation, Intermédiaire) ou sur un autre créneau au choix (Perf).  Toute séance réservée non annulée et non utilisée sera débitée.
		Forfait 10 séances	1 trimestre prédéfini		
	Tous niveaux	Séance unitaire	Le jour de l'achat		
NATATION Enfant	Initiation Intermédiaire Perfectionn.	Forfait 30 séances	Septembre - juin hors vacances scolaires	Jours et horaires fixes suivant calendrier établi par l'exploitant.  Réservation des séances sur application en ligne ou à l'accueil en fonction des places disponibles.	Possibilité d'annulation d'une séance au plus tard 6 heures avant le début de celle-ci avec report possible sur le même créneau.  Toute séance réservée non annulée et non utilisée sera débitée.
		Forfait 10 séances	1 trimestre prédéfini		
	Stage vacances	Forfait 10 séances	Période vacances prédéfinie	Jours et horaires fixes suivant calendrier établi par l'exploitant.  Réservation des séances sur application en ligne ou à l'accueil en fonction des places disponibles.	Pas de possibilité d'annulation.  Possibilité de report étudié au cas par cas.
		Forfait 5 séances	Période vacances prédéfinie		
EVEIL Enfant	Jardin Aquatique (Enfant de 3 à 6 ans)	Forfait 30 séances	Septembre - juin hors vacances scolaires	Jours et horaires fixes suivant calendrier établi par l'exploitant.  Réservation des séances sur application en ligne ou à l'accueil en fonction des places disponibles.	Possibilité d'annulation d'une séance au plus tard 6 heures avant le début de celle-ci avec report possible sur le même créneau.  Toute séance réservée non annulée et non utilisée sera débitée.
	Bébé nageur (Enfant de 6 à 36 mois + 1 ou 2 parents)	Forfait 10 séances	Septembre-juin hors vacances scolaires		
TOUTES ACTIVITÉS Enfant		Séance unitaire	Le jour de l'achat.		Toute séance réservée non annulée et non utilisée sera débitée.